Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_02-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Modification du tableau des effectifs

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept juin,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023
Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Monsieur Viola expose au conseil communautaire les besoins en personnel de la communauté de commune et propose de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Créer deux postes d'infirmières titulaires à temps non complet à 28h et à 31h semaine pour la nomination d'un agent suite à la réussite au concours et la mutation définitive d'un agent en poste pour les crèches,

Augmenter le temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe à 11h et d'un assistant artistique principal 2ème classe à 7h afin de supprimer les heures complémentaires réalisées par ces agents de l'écoles de musique,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230627-D202306_02-DE

Créer un poste d'assistant principal 2ème classe titulaire et contractuel pour 2 heures hebdomadaires afin de recruter un professeur d'accordéon diatonique,

Créer un poste de technicien principal pour l'embauche d'un chef de projet énergie bâtiment en contrat de projet pour un an. Poste faisant l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 60% sur un appel à projet appui à l'ingénierie fonds vert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du chapitre XII de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu l'article 3, alinéas 4 et 7, de la loi du 26 janvier 1984

APPROUVE les propositions ci-dessus évoquées,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs ci-après. (Se référer au tableau des effectifs annexé à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président

André VIOLA